

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2018

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir de Alexandra RAVARD), VALADE David et Christian HENRIET, Maire (pouvoir de Pierre HENRIET)

Etaient excusés : Mme Alexandra RAVARD et Mr Pierre HENRIET

Secrétaire : Mr David VALADE

Votants : 15 dont 2 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Tarifs communaux 2019 *Mr LELAURE Nicolas absent en début de séance*

Le Conseil décide de maintenir les tarifs cimetière, columbarium, jardin du souvenir et cave urne (vote : 9 voix pour 5 voix contre).

Arrivée de Mr LELAURE Nicolas.

Le Conseil décide d'augmenter de 1% les tarifs repas cantine enfants et adultes afin de répercuter l'augmentation appliquée par le prestataire en janvier 2019. Coût du repas enfant 2 € 5140 facturé aux familles 2 € 51 et coût du repas adulte 3 € 3377 facturé 3 € 64 Le Conseil décide de maintenir les tarifs de la garderie à 0 € 50 le ¼ d'heure. (vote : 13 voix pour 1 contre 1 abstention).

Le Conseil décide de maintenir le tarif de location des adaptateurs pour l'Aire de Loisirs aux personnes de la commune à 20 € la journée (vote 14 voix pour 1 abstention).

Le Conseil décide de fixer le tarif de location des adaptateurs pour les personnes hors commune à 50 € la journée. La halle sera désormais privatisée lorsque les adaptateurs seront demandés. Le montant de la caution reste inchangée soit 50 € pour les administrés de la commune et 55 € pour les personnes extérieures (vote : 7 voix pour 6 voix contre et 2 abstentions).

Le Conseil décide de maintenir les tarifs de la salle des fêtes suite aux modifications de septembre. Une réflexion sera lancée début janvier 2019 et étudiée en commission animation pour harmoniser les tarifs et les pratiques.

Devis stores/rideaux bâtiments communaux : choix du prestataire

Le Conseil souhaite demander un complément d'information. Reporté au prochain conseil.

Devis changement barillets salle des fêtes : choix du prestataire

Mr le Maire présente les différents devis sollicités pour le changement d'un unique barillet pour les portes extérieures de la salle des fêtes.

Le Conseil retient la proposition de l'entreprise PORCHET à OULMES pour un montant de 407 € 10 HT soit 488 € 52 TTC. (vote : 13 voix pour et 2 abstentions).

Il sera rajouté sur la convention de location de la salle des fêtes : « en cas de perte de la clef de la salle des fêtes, les 6 barillets seront remplacés à la charge du locataire de la salle ».

Etude plateforme de stockage pour l'atelier municipal

Reporté au prochain conseil faute d'éléments suffisants parvenus.

Création d'une police intercommunale

Mr le Maire informe que la CCVSA envisage la création d'une Police Intercommunale pour 2019 afin de permettre à l'ensemble des communes d'avoir accès à un service de police de proximité adapté aux besoins. Afin d'étudier toutes les modalités de mise en œuvre de ce service il est demandé à la commune si elle souhaite bénéficier des services de la Police Intercommunale et de préciser les besoins hebdomadaires. Le Conseil après en avoir délibéré souhaite bénéficier de ce service (vote : 9 voix pour 2 voix contre 4 abstentions) et estime le besoin hebdomadaire à 2 heures par semaine pour une durée d'un an dans un premier temps (vote : 11 voix pour 1 voix contre 3 abstentions).

Convention relative à la mise à disposition par le CDG 85 d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail

Mr Le Maire expose que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et leurs établissements publics la réalisation de missions d'inspection en santé et sécurité au travail. Le tarif à la journée est de 380 € et le temps estimé pour la commune est de 1 jour. Le Conseil accepte de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail. (vote : 12 voix pour 3 abstentions).

Admission créances éteintes

Mr Le Maire informe que Mr Le Receveur Municipal a communiqué deux paiements cantine-garderie impayés à ce jour et s'élevant à 183 € 06 en créances éteintes.

Le Conseil Municipal accepte d'établir le mandat pour les admissions en créances éteintes d'un montant de 183 € 06 et accepte la décision modificative (virement de crédit) de 100 € 00. (Vote : 8 voix pour 4 voix contre et 3 abstentions).

Décision modificative : restauration registres état civil

Mr Le Maire présente la décision modificative (virement de crédit) de 3 000 € 00 suite à la restauration des registres d'état civil. Le Conseil accepte le virement de crédit de 3 000 € 00. (vote : 14 voix pour 1 abstention).

Mise à disposition d'une parcelle de bois

Mr Le Maire rappelle qu'une coupe de bois a été mise à la disposition de l'Amicale Laïque gracieusement en 2011 car celle-ci était destinée à la fête des Ecoles pour le méchoui. Cette coupe de bois est désormais terminée. Le Conseil accepte de mettre à disposition une nouvelle coupe de bois située à La Porte de l'Île. (vote : à l'unanimité).

Demande d'un particulier pour l'acquisition d'une parcelle

Mr Le Maire fait part de la demande d'un particulier souhaitant acquérir une partie d'une parcelle appartenant à la commune. Le Conseil accepte de céder une partie de cette parcelle. (vote : 13 voix pour 2 abstentions).

Le prix est fixé à 30 € le m² (terrain constructible), tous les frais étant à la charge de l'acquéreur. (vote : 12 voix pour 3 abstentions)

Questions et informations diverses

- Mr Le Maire informe que la locataire du logement à Souil a donné son préavis pour le 31 décembre 2018. La commission bâtiment étudiera la possibilité de revoir le système de chauffage des locatifs de la commune afin de ne plus être importuné par des locataires partant sans faire effectuer le plein de la cuve de gaz. Des travaux de rafraîchissements du logement sont à prévoir.
- Suite à une demande, le conseil ne souhaite pas mettre en place une aide financière pour l'acquisition de vélo électrique.
- Mr Le Maire fait part d'une demande de l'Association des Petites Mains qui souhaite pouvoir utiliser le hall de la salle des fêtes le jeudi après-midi pour leurs ateliers, faute de place dans la petite salle, en raison de l'augmentation du nombre de participants.
Le Conseil accepte et précise que le ménage devra être effectué par l'association car le nettoyage hebdomadaire a lieu le jeudi matin.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 21 décembre 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 17 décembre 2018

Le Maire,
Christian HENRIET

